10 LE PIC DU MAS DE LA GRAVE

9h
23 km
1400 m
Dernière partie raide

Faisant face à La Meije, le Pic du Mas de La Grave impose sa présence dans le paysage. Son allure altière et ses 3020 m viennent barrer la longue vallée de la Buffe. À sa gauche, le col des Trente Combes ouvre les portes de la Savoie. Il n'est jamais aussi beau et majestueux qu'au coucher du soleil. Il est un objectif incontournable pour les randonneurs chevronnés qui séjournent dans le canton.

VOIR ET SAVOIR

La chasse en montagne

Les communes de La Grave et de Villar d'Arène se sont dotées de plans de chasse exemplaires qui permettent de réguler le gibier sur le canton. En effet, en absence de prélèvement et faute de prédateurs naturels, les populations protégées ont tendance à « dégénérer ». C'est l'objectif des plans de chasse établis que de préserver cet équilibre. Ainsi, régulièrement, les associations de chasse des deux communes effectuent des comptages pour déterminer le nombre de « prélèvements » de gibier à effectuer, dans le but de maintenir un équilibre satisfaisant. Le plan de chasse établi concerne les chamois, chevreuils, coqs, perdrix bartavelles et lièvres. À titre d'exemple, on a dénombré sur le territoire de La Grave 800 chamois lors du dernier comptage effectué par les chasseurs, des membres de la fédération et des gardes du parc des Ecrins (population en croissance de 20% depuis 2008). En 2012, 49 droits de prélèvement (matérialisés par des « bracelets ») ont été accordés aux 55 chasseurs membres de l'association de La Grave.

Un tour de rôle est établi et le chasseur doit respecter scrupuleusement les caractéristiques de l'animal correspondant au bracelet qui lui est accordé : jeune, éterlou (chamois de 2 ans), adulte (chèvre ou bouc). Le tir d'une mère « suitée » est par contre interdit. Le nombre de bracelets alloués pour chaque catégorie résulte du comptage effectué précédemment.

Au retour de chasse, le chasseur doit présenter la bête tuée et son bracelet, afin que les membres de la permanence en vérifient la conformité. En cas d'erreur ou de méprise le chasseur se voit sanctionné. À la saison suivante, il devra présenter un tir « conforme » afin d'être réintégré dans le tour de rôle.

Le résultat est une population équilibrée, en croissance et dans un état sanitaire très satisfaisant. Lorsque vous randonnez dans le canton ouvrez les yeux, sortez vos jumelles, et si vous ne parvenez pas à les repérer, sachez que eux, souvent, vous observent.

Du point de départ du Chazelet (1770 m), descendre en direction du village le long du parking. Au premier embranchement, ne pas monter dans le village mais prendre en épingle à droite en direction du pied des remontées mécaniques. Au second embranchement, rester à flanc (ne pas descendre vers le torrent).

Continuer la large piste et à l'embranchement suivant, prendre à droite en direction des trois hameaux des Rivets. Les traverser et atteindre la Croix de Tuf (1879 m). Continuer la bonne piste qui suit la vallée pour rejoindre tout au fond la baraque de la Buffe (2005 m) située au pied du Pic du Mas de La Grave.

Franchir sur la gauche le petit torrent puis remonter le sentier. Passer une petite barre rocheuse et juste après, ne pas bifurquer à gauche mais continuer vers le Nord le sentier qui conduit à un immense cairn (2351 m). De ce point, le sentier s'amenuise, longe un ravin schisteux et traverse des prairies rases pour rejoindre des éboulis.

Franchir quelques petits ressauts rocheux pour atteindre la crête (2979 m). La suivre (aérien) jusqu'au sommet (3020 m).

Le retour s'effectue par le même chemin.